



Tout commence par un choix : devenir adhérent(e) CFTC HPE-HPI

La CFTC,
8 fois plus proche de vous

Retrouvez l'essentiel : Vivre sereinement
Rejoignez la CFTC!

Conseiller Sécuriser
Protéger Se former Anticiper
Garantir Soutenir
Se former Accompagner

Dans le cadre de vos activités professionnelle, militaire ou familiale,
la CFTC met à disposition de ses adhérents des services privilégiés
de qualité : mutuelle, protection juridique, plateforme d'assurance
vie privée...

Prenez contact avec votre délégué syndical
coordonnées disponibles www.cftc.fr

Depuis plus de 70 ans, la CFTC défend les intérêts concrets de
ses adhérents (42 000 fin 2019). Et les assure, particulièrement et
particulièrement dans les situations difficiles de travail, né-
gociations salariales... Il trouve ses activités portées sur tout le
territoire et dans toutes les professions. La CFTC assume la pleine
responsabilité de ses actions indépendamment de tout grou-
pement politique ou religieux.

Lipdub des jeunes CFTC : [cliquer ici !](#)

« Je suis sympathisant(e) CFTC HPE-HPI. En tant qu'abonné(e) à vos communications, j'ai déjà toutes les informations grâce au Blog et à vos communications, et en plus vous me répondez rapidement et précisément quand je pose une question. Pourquoi dépenser de l'argent pour devenir adhérent(e) ? »

Cette question est fréquente, alors voici les bonnes raisons de devenir adhérent plutôt que simple sympathisant. Des centaines de salariés HP ont déjà fait ce choix et s'en félicitent chaque jour.

Il y a beaucoup de raisons différentes d'adhérer à la CFTC HPE-HPI :

- pour être mieux informé et défendu, pour ne plus être seul, pour soutenir notre action, pour redonner du sens à votre vie au travail, pour remercier, pour des gens, pour rendre service, pour représenter vos collègues, pour nos ateliers spécialisés, pour notre convivialité et pour tous nos spécialistes

- contre les injustices et les menaces de toutes sortes,

Bienvenue à la CFTC HPE-HPI ! Il existe 2 grands niveaux de services supplémentaires quand on devient adhérent, services qui rendent au final dérisoire la cotisation payée (3 à 6 € nets par mois) :

1/ Services spécifiquement CFTC HPE-HPI

A/ Informations privilégiées

Tant qu'une information n'est pas officielle ou publique, ou libérée de toute confidentialité, elle ne peut pas être publiée. Ni sur le Blog, ni dans nos communications. Votre situation d'adhérent vous permet d'être au courant avant tout le monde de ce qui se passe ou va se passer chez HPE-HPI, bien avant que cela ne se produise :

- Réception de l'ordre du jour de votre CE dès convocation. Vous pourrez ainsi prendre connaissance, en avance de phase, des sujets qui vous concernent, et nous remonter vos questions et remarques.
- Réception des réponses DP de votre société dès leur envoi par HPE-HPI.
- Téléconférence d'1h une fois par mois réservée aux adhérents.
- Réunions d'1h30 par mois sur les principaux sites (Grenoble, les Ulis, Boulogne, Nanterre...)
- Invitations aux événements CFTC HPE-HPI (exemple : Université annuelle, repas d'équipe, événements ciblés)

L'interactivité est de mise, vous pouvez donc remonter tous les points qui sont importants pour vous et poser toutes les questions que vous vous posez.

B/ Participation privilégiée

- Si une négociation vous intéresse particulièrement, vous pouvez rejoindre notre équipe étendue de négociation et participer aux téléconférences de préparation et de compte-rendu.
- Quand la CFTC HPE-HPI a un choix délicat à faire (signature d'un accord par exemple), vous serez consultés en priorité et invités à voter.

C/ Services privilégiés

- Dès réception de votre adhésion, vous recevez un kit de bienvenue comprenant un **fichier nominatif des spécialistes CFTC HPE-HPI** ayant développé une expertise particulière et de haut niveau sur un ou plusieurs sujets : vous pouvez les contacter directement à volonté en fonction de vos besoins. Nos domaines d'expertise sont très nombreux et couvrent plus de 50 sujets :

Aide à la carrière

- Bilan de compétences, formation professionnelle (CPF, VAE, CIF, DAP, période de professionnalisation), coaching/développement individuel, employabilité, entretien d'évaluation, mobilité interne, GPEC, contestation notation, passage cadre, promotion, placardisation, repositionnement...

Avantages sociaux

- Comptes épargne temps, tous les types de congés, épargne salariale, primes, logement, mutuelle santé, prévoyance, parentalité (maternité, paternité, adoption), politique voiture, retraite, CE...

Travail

- Boîtes salariales, classification professionnelle, bulletin de salaire, conditions de travail, déplacements, heures supplémentaires, astreintes, interventions planifiées, minima conventionnels, lettres d'objectifs, notation, plans

de commissionnement, temps de travail, temps partiel, travail atypique, télétravail, travail planifié, repositionnement...

Et aussi : aide sociale, congé sabbatique, MVES, conseil juridique, création d'entreprise, développement durable, rupture conventionnelle, entretiens préalables, égalité et équité professionnelle, discrimination, harcèlement, handicap (visible et invisible), maladie (courte ou longue), projets humanitaires, Pôle Emploi, prud'hommes...

- Vous bénéficierez d'un accès exclusif à nos ateliers à thèmes (que nous lançons et faisons vivre et évoluer en fonction du contexte social HPE-HPI) et services d'aide à nos adhérents (tels que la cellule d'aide à la mobilité).
- Nous vous proposons régulièrement des formations de nature sociale, économique et syndicale. Le saviez-vous ? Vous avez droit à 12 jours de formation sociale, économique et syndicale par an (18 jours si vous êtes élu). Durant ces journées HPE-HPI vous êtes rémunéré normalement. Grâce à votre adhésion à la CFTC HPE-HPI, nous finançons votre participation à ces formations, ainsi que vos frais de transport et d'hébergement éventuels.

2/ Services Fédération de la Métallurgie et Confédération CFTC

A/ Protection sociale (avec Humanis)

Notice d'information ici : <http://www.cftcmetallurgie.com/fr/article-1703.html>



En tant qu'adhérent à jour de votre cotisation syndicale, vous bénéficiez d'une **garantie « décès toutes causes »**, qui représente le versement d'un capital de **5000 euros** en cas de décès au bénéficiaire qui aura été désigné, ou au bénéficiaire par défaut. **Votre conjoint peut souscrire également pour seulement 15 € par an.**

Cette garantie se cumule avec toute autre prestation de même nature dont vous pourriez bénéficier par ailleurs (prévoyance Mercer par exemple).

La garantie a pour objet de verser un **capital de 5000 €** en cas de décès de l'adhérent au bénéficiaire qui aura été désigné. Il s'agit d'une garantie "décès toutes causes", hormis les exclusions légales habituelles (décès résultant d'une guerre civile, de la pratique de sports aériens, d'un accident causé ou provoqué par le fait intentionnel de la personne couverte ...).

B/ Défense des consommateurs (avec l'Union européenne d'action sociale des usagers et consommateurs - UEASUC)



Vous bénéficiez des services d'un organisme de défense des consommateurs et d'action sociale (consultation et conseils).

Celui-ci travaille en étroite collaboration avec des spécialistes de la consommation. Il vous aide à défendre au mieux vos intérêts et apporte un suivi de qualité pour faire valoir vos droits dans les démarches contentieuses.

Domaines de compétences : automobile (achat, réparations, conflits avec un garagiste), assurances, banques, achats en magasin ou en foire d'exposition, accès Internet, téléphonie, immobilier, santé, crédits, locations (charges, cautions...), surendettement...

En tant qu'adhérent CFTC Métallurgie, vous êtes gratuitement affilié à l'UEASUC (sinon le coût est de 40 €). Il suffit ensuite de payer 40 € (dont une majorité déductible des impôts) à l'ouverture de chaque dossier d'action sociale que vous déclencherez.

C/ - La protection MACIF, pour tous les adhérents CFTC !

1. Conseils juridiques suite à des litiges de votre vie personnelle

Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage... Pour une recherche approfondie, un délai de 48 heures peut être nécessaire.

Ce service est ouvert du lundi au samedi inclus de 8h à 19h sans interruption.

2. Solidarité Vie Syndicale :

Ce contrat vous protège en votre qualité d'adhérent en cas d'accident dans le cadre de votre activité syndicale (exercice d'un mandat, réunions telles que les universités de la CFTC HP, manifestations, formations...) Par conséquent, ce contrat de protection embrasse les 4 domaines de risques suivants :

- Les dommages corporels dus à un accident
- L'assistance
- La responsabilité civile
- Les dommages au véhicule (vol, vandalisme, accident avec tiers identifié)

3. Protection Juridique Vie au Travail

Vous devez justifier de 6 mois de cotisation. Ce contrat vous défend dans un litige qui vous oppose à votre employeur (licenciement individuel ou mesure disciplinaire) mais aussi lorsque votre responsabilité personnelle est mise en cause avec un tiers à la suite d'une faute ou d'une erreur dans l'exercice de vos fonctions professionnelles.

Selon certaines dispositions, il prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de votre avocat et la prise en charge des frais de justice :

Dans le cadre des relations avec l'employeur :

Le contrat a pour objet de prendre en charge la défense, amiable ou judiciaire, des intérêts du salarié syndiqué CFTC à l'occasion de litiges liés au contrat de travail l'opposant à son employeur à la suite de la notification :

- d'un licenciement :
 - disciplinaire,
 - pour inaptitude,
- ou de toute autre sanction disciplinaire : mise à pied disciplinaire, les rétrogradations, les mutations.

Dans le cadre des relations avec un tiers autre que l'employeur :

Tout salarié peut, dans l'exercice de son métier, faire l'objet de poursuites à la suite d'un dommage occasionné à un tiers. Le contrat a pour objet d'assurer la défense de tout adhérent CFTC dans l'exercice de ses activités professionnelles lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une omission non intentionnelle.

Si vous êtes victime de violences volontaires occasionnées par un tiers : pour toute incapacité totale de travail supérieure à 10 jours, le contrat prend en charge les frais de recours contre l'auteur des faits et l'assistance psychologique.

Raison de plus pour adhérer sans tarder !

D/ - Et également (hors contrat MACIF)

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un large **réseau de conseillers juridiques et conseillers du salarié**, de défenseurs prudhommaux, de conseillers prudhommes, de militants compétents vis-à-vis de votre profession. Autant de soutiens pour y voir clair et être bien défendu !

Vous pouvez également bénéficier de conseils auprès d'un **réseau de 4000 mandatés** désignés auprès d'organismes paritaires (Pôle Emploi, logement, sécurité sociale, FONGECIF..) et installés près de chez vous. Toute demande de mise en contact sera honorée sous 72 heures.

E/ - Une communauté Facebook et Twitter

Forte de milliers de « fans », la communauté Facebook de la CFTC permet de suivre en temps réel les communiqués de presse, les photos et vidéos de la CFTC, l'agenda des prochains grands événements de la CFTC et bien plus encore : www.facebook.com/syndicatCFTC

Vous pouvez aussi twitter CFTC sur www.twitter.com/syndicatCFTC

Le saviez-vous ? Le premier réseau social d'entraide et de solidarité d'HP en France, c'est la CFTC HP forte de ses 450 adhérentes et adhérents, du [Blog](#) et aussi de sa présence sur [Facebook](#) et [Twitter](#).

Service ! Si vous souhaitez des conseils pour vos premiers pas sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn ou Viadeo) ou optimiser votre présence, un de nos jeunes adhérents HPCCF se propose de vous aider. Il suffit de nous écrire à cftchp@hp.com pour en savoir plus.

F/ - Des informations disponibles au plus tôt














Etre adhérent à la CFTC, c'est aussi bénéficier de communications locales et nationales. A ce titre, la CFTC met à votre disposition les publications suivantes :






La Vie à défendre, bimestriel : magazine des adhérents de la CFTC, il traite de l'actualité sociale, économique et syndicale. Il offre une information accessible à tous.

Espace adhérent du site internet www.cftc.fr : retrouvez toute l'actualité CFTC sur le site internet : conseils, articles, communiqués... et à travers son espace réservé aux adhérents, des informations plus confidentielles (accessibles avec votre numéro personnel d'adhérent).

Les lettres d'information « flashcom » et « e-lettre confédérale » : inscrivez-vous aux newsletters afin de recevoir en temps réel nos communications : 2 fois par semaine, le flashcom vous donne une brève information politique et syndicale. La « e-lettre » confédérale vous donne un décryptage hebdomadaire de l'actualité économique et syndicale.

Comment adhérer ? Il suffit d'écrire à cftchp@hpe.com ou de contacter :

Hewlett Packard Enterprise				HP Inc	
Hewlett Packard Enterprise France		Hewlett Packard Enterprise Centre de Compétences France			
	<p>Jean Paul VOUILLER</p> <p>Délégué syndical national HPE Les Ulis</p> <p>06.75.77.43.68</p>				<p>Fabrice BRETON</p> <p>Représentant Section Syndicale HPI</p> <p>06.72.99.17.16</p>
	<p>Anne-Sophie DELETOMBE</p> <p>Députée syndicale centrale HPEF Les Ulis</p> <p>06.72.99.25.11</p>		<p>Guy BENOIST</p> <p>Délégué syndical central HPECCF Grenoble</p> <p>06.72.99.14.72</p>		<p>Patrick COHEN</p> <p>Coordinateur Province HPI</p> <p>06.72.99.26.77</p>
	<p>Serge DANESHMAND</p> <p>Délégué syndical HPEF Boulogne</p> <p>06.26.82.07.32</p>		<p>Françoise MONTFOLLET</p> <p>Députée syndicale HPECCF Isle d'Abeau</p> <p>06.19.28.55.44</p>		
	<p>Laurence CROZIER-LANGLOIS</p> <p>Députée syndicale HPEF Les Ulis</p> <p>06.72.99.35.98</p>		<p>Philippe BOUTREL</p> <p>Délégué syndical HPECCF Les Ulis</p> <p>06.72.99.23.11</p>		
	<p>Fabrice MUNIER</p> <p>Délégué syndical HPEF Strasbourg</p> <p>06.27.84.25.60</p>		<p>Laure MULTON</p> <p>Députée syndicale HPECCF Grenoble</p> <p>06.75.09.69.99</p>		
	<p>Laurent LHOSTE</p> <p>Délégué syndical HPEF Boulogne</p> <p>07 60 04 02 92</p>		<p>Pierre TREILLE</p> <p>Délégué syndical HPECCF Grenoble</p> <p>06.76.28.37.87</p>		

	<p>Jean-Louis TURLIER</p> <p>Délégué syndical HPEF Fussy</p> <p>02.46.94.00.28</p>		<p>Andi DAJLANI</p> <p>Délégué syndical HPECCF Grenoble</p> <p>06.46.38.65.28</p>		
	<p>Agnès ABESSOLO- EYOUM</p> <p>Déléguée syndicale HPEF Nanterre</p> <p>07.77.92.47.95</p>		<p>Pierre FAVRET</p> <p>HPECCF Isle d'Abeau</p> <p>06.80.32.52.64</p>		
	<p>Aimé ENDJIMBREZE</p> <p>HPEF Nanterre</p> <p>06.18.91.04.57</p>		<p>Clarence BURGGRAF</p> <p>Déléguée syndicale HPECCF Grenoble</p> <p>06.82.43.93.42</p>		
	<p>Jean- Christophe CHAGUE</p> <p>HPEF Les Ulis</p> <p>06.46.65.60.11</p>		<p>Marc DE FILIPPIS</p> <p>HPECCF Isle d'Abeau</p> <p>06.72.93.78.30</p>		
	<p>Xavier MAGRI</p> <p>01.47.29.60.57</p> <p>HPEF Nanterre</p>				

**TOUSUNIQUES,
TOUSUNIS!**

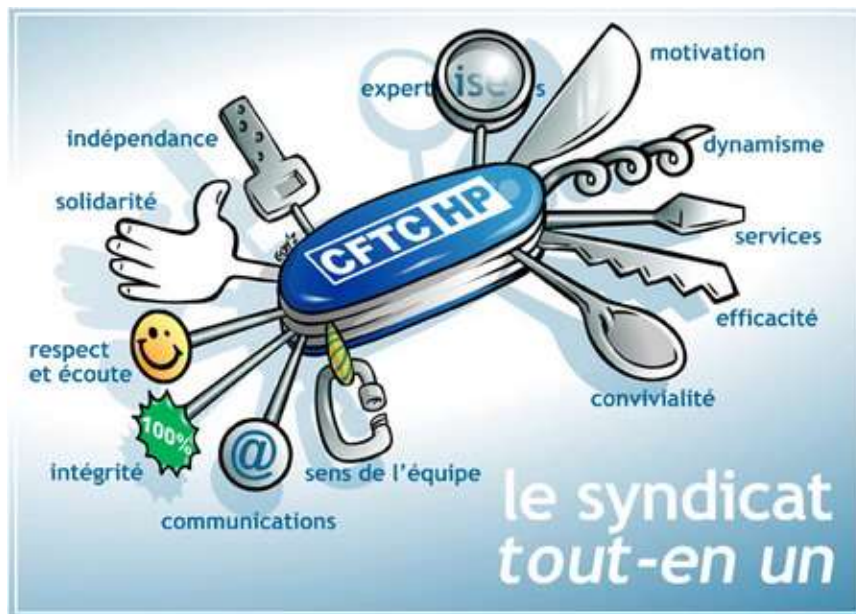
Equipe  **CFTC HP**
La Vie à Défendre



Pour rejoindre l'équipe CFTC HP (450 collègues, diversité et soutien assurés)
et bénéficier de services supplémentaires pour seulement 3 à 5 Euros net fiscal par mois :

Consultez : [Pourquoi adhérer](#), [Avantages adhérents](#) et [Témoignages](#).

Ou téléphonez au 06.75.77.43.68 7 jours sur 7 !



La CFTC HP est 100% à votre service !

- S'abonner aux communications de la CFTC HP
(Flash hebdo, Alertes et dossiers pratiques)

- Accéder en intranet à nos archives et dossiers exclusifs : <http://cftc.fra.hp.com>

- Vous informer en temps réel et débattre : [le Blog](#) !